



**East Angus**

Ma ville, ma vie

200, rue Saint-Jean Est, East Angus (Québec) J0B 1R0

---

## **Service d'urbanisme**

### **OBTENTION D'UN PERMIS ET DEMANDE D'INFORMATIONS**

Nous vous rappelons que vous devez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation, si vous désirez réaliser un ou plusieurs des projets suivants :

- Construction et/ou agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire (remise, garage, serre ou autres);
- Modifications au bâtiment principal ou accessoire (rénovations et/ou réparations intérieures ou extérieures, construction de galerie ou autres);
- Installation d'une piscine;
- Installation d'une clôture, d'une haie, d'un muret;
- Modification, installation, ou construction d'une enseigne;
- Coupe ou abattage d'arbres;
- Démolition, déplacement ou déménagement d'un bâtiment principal ou accessoire;
- Travaux de remblai ou de déblai, excavation du sol ou installation d'un mur de soutènement;
- Ouvrages et/ou construction sur la rive de cours d'eau;
- Changement d'usage;
- Construction ou modification d'une installation septique;
- Lotissement de terrain (subdivision, modification, remplacement, etc...).

En plus des travaux énumérés ci-dessus, vous devez vous informer auprès du service d'urbanisme pour connaître les normes ou dispositions applicables aux droits acquis, aux usages autorisés et à des projets tels que : plantation d'arbres, installation d'abri d'hiver pour automobile, aménagement de stationnement, aménagement paysager, etc...

Nous vous recommandons également, de nous contacter par téléphone ou encore de vous présenter au bureau municipal quelques semaines avant la réalisation de votre projet afin de vérifier la conformité avec la réglementation municipale ou autres règlements et lois, et afin de s'assurer que vous possédez tous les documents nécessaires pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

Jean Dion  
Inspecteur en bâtiment et en environnement  
Ville de East Angus